



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.1/44/L.59
30 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
PREMIERE COMMISSION
Point 64 g) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : PROGRAMME DE
BOURSES D'ETUDES, DE FORMATION ET DE SERVICES CONSULTATIFS DES
NATIONS UNIES EN MATIERE DE DESARMEMENT

Algérie, Argentine, Colombie, Ethiopie, Grèce, Hongrie,
Indonésie, Libéria, Maroc, Myanmar, Nigéria, Nouvelle-
Zélande, Pakistan, République démocratique allemande,
Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela
et Zaïre : projet de résolution

Programme de bourses d'études, de formation et de services
consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement :
rapport du Secrétaire général

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision, figurant au paragraphe 108 du Document final de sa dixième session extraordinaire 1/, la première consacrée au désarmement, d'instituer un programme de bourses d'études sur le désarmement, ainsi que ses décisions, figurant à l'annexe IV du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire 2/, la deuxième consacrée au désarmement, par lesquelles elle a notamment décidé de poursuivre le programme et de porter de vingt à vingt-cinq le nombre des bourses à partir de 1983,

1/ Résolution S-10/2.

2/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Annexes, points 9 à 13 de l'ordre du jour, document A/S-12/32.

Notant avec satisfaction que le programme a déjà permis de former un nombre appréciable de fonctionnaires originaires de diverses régions géographiques représentées au sein du système des Nations Unies, dont la plupart occupent maintenant dans leur pays ou leur gouvernement des postes de responsabilité dans le domaine des affaires de désarmement,

Rappelant ses résolutions 37/100 G du 13 décembre 1982, 38/73 C du 15 décembre 1983, 39/63 B du 12 décembre 1984, 40/151 H du 16 décembre 1985, 41/60 H du 3 décembre 1986, 42/39 I du 30 novembre 1987 et 43/76 F du 7 décembre 1988,

Notant avec satisfaction que, tel qu'il a été conçu, le programme a permis à un nombre accru de fonctionnaires, en particulier de pays en développement, d'approfondir leurs connaissances dans le domaine du désarmement,

Estimant que les formes d'assistance offertes par le programme aux Etats Membres, en particulier aux pays en développement, permettront aux fonctionnaires de ces pays de mieux suivre les délibérations et négociations tant bilatérales que multilatérales actuellement en cours sur le désarmement,

1. Réaffirme les décisions figurant dans l'annexe IV du Document de clôture de sa douzième session extraordinaire et dans le rapport du Secrétaire général 3/ qu'elle a approuvé par sa résolution 33/71 E du 14 décembre 1978;

2. Remercie les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suède et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'avoir invité les boursiers de 1989 à étudier certaines activités dans le domaine du désarmement, servant par là les objectifs d'ensemble du programme;

3. Exprime sa gratitude au Gouvernement nigérian, qui a accueilli le stage régional des Nations Unies sur le désarmement organisé en Afrique, dans le cadre duquel ont été examinés les conceptions et les impératifs de la sécurité en Afrique et les questions régionales connexes, et exprime sa gratitude au Gouvernement norvégien, qui a versé une contribution financière pour le stage;

4. Rend hommage au Secrétaire général pour la diligence avec laquelle le programme a continué d'être exécuté;

5. Prie le Secrétaire général de poursuivre l'exécution du programme;

6. Prie également le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-cinquième session, un rapport sur l'exécution du programme.
